

# PIC

Plan d'Investissement dans les Compétences  
pour les Entreprises d'Insertion

## De l'Insertion par l'Activité Économique

En 2020, OCAPIAT accompagne les **Entreprises d'Insertion** pour favoriser l'insertion professionnelle de vos salariés, dans les différentes étapes de votre projet :



- L'analyse et la définition de vos projets de formation
- Le recensement de vos besoins de formation
- Le financement des actions de formations suivies par vos salariés en insertion selon votre taille d'entreprise :

### - de 50 salariés

Un financement à 100% des coûts pédagogiques et frais annexes et 13€/h/stagiaire du salaire.

Pour les ACI\* et EBE\* la prise en charge du salaire est à 1,3\*/h/stagiaire.

### de 50 à 249 salariés

Sur versement volontaire de 30% des coûts globaux.

Un financement à 100% des coûts pédagogiques et frais annexes et à 13€/h/stagiaire du salaire.

### + de 250 salariés

Sur versement volontaire de 40% des coûts globaux.

Un financement à 100% des coûts pédagogiques et frais annexes et à 13€/h/stagiaire du salaire.

\*ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion

\*EBE : Entreprises à But d'Emploi

Comme pour toute autre entreprise, vous bénéficiez d'un accès à nos actions clés en main (Offre régionale de formation, DIAG RH, Campus Numérique, AFEST, ...). Celles-ci sont en accès libre pour les entreprises de moins de 50 salariés et accessibles sur le principe d'un versement volontaire pour les entreprises de 50 salariés et plus. Plus d'information sur notre site : [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

Retrouvez le contact de votre Conseiller Entreprise en région : [votre contact en région](#)

